



Ville de  
**Baie-Comeau**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2025-1136 concernant le remplacement du système électrique de la remontée mécanique – Mont Ti-Basse – Emprunt de 1 893 500 \$ est de 16 084.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 619.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2025-1136 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025

---

**Me Clémence Richard, greffière**